

Université   
de Montréal  
et du monde.

École d'optométrie  
Études de 1<sup>er</sup> cycle



Annuaire général 2024-2025

[registraire.umontreal.ca](https://registraire.umontreal.ca)

# ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

Information à jour le 4 juillet 2024

## Introduction

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal et rattachée au Comité exécutif.

L'École d'optométrie de l'Université de Montréal, engagée vers l'excellence, est la seule à offrir, en français, une formation doctorale en optométrie et en sciences de la vision. C'est par la recherche, l'innovation, de même que par la transmission et la mobilisation des savoirs, qu'elle accompagne les professionnels, les chercheurs et la société dans leur évolution. De façon plus spécifique, l'École d'optométrie offre tout d'abord la formation au Doctorat de premier cycle en optométrie, dans un contexte de collaboration interprofessionnelle. Elle intervient également en formation continue. Ainsi, l'École contribue à ce que les professionnels disposent du plus haut niveau de compétence pour intervenir auprès de la population, en favorisant le partenariat avec le patient. De plus, l'École d'optométrie accueille des étudiants aux cycles supérieurs dans ses programmes de maîtrise (M. Sc.) et de doctorat (Ph. D.) en sciences de la vision. Les optométristes, comme les étudiant(e)s formés dans d'autres disciplines, peuvent ainsi approfondir leurs connaissances et générer des savoirs grâce à leurs travaux de recherche. L'École d'optométrie est également la seule institution canadienne à assurer la formation de clinicien(ne)s œuvrant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles. En second lieu, l'École d'optométrie, par l'entremise de la Clinique universitaire de la vision, offre des services cliniques spécialisés ou qui demandent une expertise de pointe. Ces services sont ouverts à la population et aux autres professionnels, qui peuvent y référer leur clientèle. La recherche clinique et appliquée constitue également un volet significatif qui contribue à l'avancement des connaissances en optométrie et en sciences de la vision, de même qu'à l'évolution des technologies dans ces domaines.

Enfin, l'École d'optométrie est, pour le grand public, le milieu professionnel et la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise reconnu tant par la qualité de ses enseignement(e)s et de ses services cliniques que par l'excellence et le volume de ses activités de recherche fondamentale et clinique. Par son engagement communautaire, elle assure une accessibilité des soins pour les populations vulnérables tout en sensibilisant ses étudiant(e)s à ces enjeux.

## Coordonnées générales de l'école

### Adresse postale

Case postale 6128, succursale Centre-Ville  
Montréal, Qc, H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6471 / Télécopieur : 514 343-2382  
optom@opto.umontreal.ca  
www.opto.umontreal.ca

Clinique universitaire de la vision

3744 Jean-Brillant, Bureau 110 (rez-de-chaussée)

Téléphone : 514 343-6082

Télécopieur : 514 343-6038

## Direction

**Directeur : Jean-François Bouchard**

**Directrice adjointe aux études de 1<sup>er</sup> cycle :**

Caroline Faucher

**Directrice adjointe aux études supérieures et responsable des programmes de cycles supérieurs :** Judith Renaud

**Directrice adjointe à la recherche :** Elvire Vaucher

**Secrétaire et directeur adjoint aux affaires professorales par intérim :** Pierre Forcier

**Directrice administrative :** Jacinthe Gauthier

**Directrice de la Clinique universitaire de la vision :**

Julie-Andrée Marinier

**Responsable des stages externes :** Ety Bitton

**Responsable des programmes en déficience visuelle et réadaptation :** Walter Wittich

1-655-1-1 version 25 (A18)

# Doctorat de premier cycle en optométrie

Doctorat de premier cycle en optométrie (O.D.)

## Objectifs

Le programme a pour objectif de former des optométristes autonomes qui exerceront leur profession selon les plus hauts standards éthiques et professionnels.

Au terme de sa formation, l'optométriste

- maîtrisera les connaissances et habiletés nécessaires afin de fournir des services et des soins ophtalmologiques de première ligne complets, centrés sur le patient, tout en faisant un usage judicieux des ressources disponibles;
  - fera preuve de jugement dans ses décisions et actions, qu'il appuiera sur un raisonnement clinique efficace, en utilisant les meilleures preuves scientifiques en vigueur;
  - contribuera au partage de même qu'à la création de connaissances et s'impliquera tant dans sa profession que dans sa communauté;
  - participera à la promotion de la santé et collaborera avec d'autres intervenants afin d'optimiser les soins et services au patient;
  - évaluera constamment la qualité de sa pratique et prendra les moyens pertinents pour la maintenir à jour et l'améliorer tout au long de sa carrière.
- 

## Exigences d'admission

### Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit soit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
  - être titulaire d'un baccalauréat universitaire ou faire la preuve d'une formation considérée équivalente par l'Université de Montréal. Des études universitaires non sanctionnées par un diplôme ne rendent pas admissibles.
-

## Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
  - DEC en sciences, lettres et arts
  - DEC en sciences de la nature et avoir atteint les objectifs OOXU (biologie) et OOXV (chimie)
  - DEC techniques d'orthèses visuelles et avoir réussi les cours préalables Mathématiques 103 et 203, Chimie 101, Physique 101 et 201
- soit avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, les cours préalables suivants :
  - Biologie 301 et 401 ou deux cours de biologie humaine
  - Chimie 101, 201 et 202
  - Mathématiques 103 et 203
  - Physique 101, 201 et 301

et

Satisfaire aux conditions suivantes :

- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Remplir le questionnaire sur la motivation (voir **Remarques**).
- Se présenter, sur invitation, à l'entrevue de motivation (voir **Remarques**).

---

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum **C1** en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche *Connaissance du français* de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

---

## Catégories de candidats

- **Collégien** : toute personne qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un DEC ou d'un diplôme équivalent.
- **Universitaire** : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission ou toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent et qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un diplôme de premier cycle universitaire.
- **Candidat des régions éloignées au Québec** : toute personne qui a fait ses études collégiales et a obtenu son diplôme dans un Cégep situé dans l'une de ces régions : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Outaouais ou en Beauce.
- **Francophone hors Québec** : toute personne francophone résidente de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick couvert par une entente entre ces provinces et le Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de santé.

---

## Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 48 places réparties entre les différentes catégories de candidats.

- Pour les collégiens et les universitaires : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission de l'École d'optométrie qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie.
- Parmi les candidats admis:
  - des places peuvent être attribuées aux candidats des régions éloignées au Québec.
  - des places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors Québec.

## Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- L'excellence du dossier scolaire, les résultats du questionnaire sur la motivation et de l'entrevue de motivation constituent les critères de sélection.
  - Une **première sélection** est faite sur l'excellence du dossier scolaire.
    - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
  - Une **deuxième sélection**, servant à convoquer les candidats à une entrevue de motivation, est faite selon des scores globaux intermédiaires établis, en appliquant la pondération suivante :
    - Questionnaire sur la motivation : 60 %
    - Dossier scolaire : 40 %
  - Aux fins de la **sélection finale** des candidats, une liste d'excellence est faite selon des scores globaux finaux établis, en appliquant la pondération suivante :
    - Entrevue de motivation : 50 %
    - Score global intermédiaire de la deuxième sélection (questionnaire sur la motivation et dossier scolaire) : 50 %
- 

## Remarques

### • Questionnaire sur la motivation

- Le questionnaire a pour but d'évaluer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
- Aucune préparation spécifique n'est requise pour remplir le questionnaire.
- Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Le candidat doit remplir le questionnaire, avant la date limite indiquée à la page suivante.
- Un lien vers le questionnaire sera transmis aux candidats par courriel.
- Le questionnaire est valide uniquement pour ce programme et doit être rempli une seule fois pour celui-ci.
- Le questionnaire doit servir au trimestre d'admission en cours et ne peut être reconduit pour un trimestre ultérieur.
- Le questionnaire peut être éliminatoire.
- De l'information complémentaire est disponible à la page suivante.

### • Entrevue de motivation

- L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat et d'évaluer s'il a les qualités et aptitudes jugées nécessaires à la réussite du programme et à la pratique de la profession.
  - Aucune préparation spécifique n'est requise pour l'entrevue. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
  - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par l'École d'optométrie.
  - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel synchrone.
  - L'entrevue peut être éliminatoire.
  - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante.
- Des frais sont à prévoir pour l'évaluation de la motivation.
  - Pour certains examens, chaque étudiant doit posséder ou avoir accès à un ordinateur portable conforme aux exigences et aux configurations minimales requises par l'École d'optométrie.
  - Un étudiant doit prévoir environ 9 000 \$ à partir de la 2<sup>e</sup> année pour l'achat d'instruments obligatoires durant le reste de son programme de formation.
  - Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et attester d'un cours de niveau C de Réanimation cardiorespiratoire (RCR).
  - Advenant que vos cours collégiaux préalables aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission révisera votre dossier pour s'assurer que vous avez conservé les connaissances scientifiques de base suffisantes pour entreprendre vos études.
  - La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
  - Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
-

# Structure du programme

**Doctorat de premier cycle en optométrie** 1-655-1-1 version 25 (A18)

Le doctorat comporte 197 crédits.

## LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 75

Les crédits du doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en optométrie sont répartis de la façon suivante : 197 crédits obligatoires

### Bloc 75A Propre à la 1<sup>re</sup> année

Obligatoire - 41,5 crédits

Cours	Titre	CR
BCM 1975	Biochimie et génétique en optométrie	3.0
DRT 1810S	Droit pour professionnels de la santé	3.0
MCB 1097	Microbiologie et immunologie générales	2.0
OPH 1992	Anatomie oculaire	2.0
OPM 1051	Compétences professionnelles en optométrie 1.1	1.0
OPM 1052	Compétences professionnelles en optométrie 1.2	1.0
OPM 1150	Introduction à la profession d'optométrie	2.0
OPM 1151	Optique géométrique et physique en optométrie	4.0
OPM 1152	Amétropies	1.0
OPM 1251	Verres ophtalmiques : mesure et analyse	1.5
OPM 1252	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 1.1	0.5

Cours	Titre	CR
PBC 1010	Pathologie générale en optométrie	2.0
PBC 1040	Anatomie macroscopique humaine	2.0
PBC 1092	Embryologie et histologie en optométrie	2.0
PHI 2990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5
PSL 1982	Les bases du système nerveux	2.0
PSL 1993	Physiologie générale	3.0
PSY 3956	Communication professionnelle en santé	1.5
SCV 1151	Sciences de la vision : Cerveau et vision	2.5
SCV 1152	Anomalies de la vision des couleurs	1.0
STT 1979	Statistique : concepts et applications	3.0

## Bloc 75B Propre à la 2<sup>e</sup> année

Obligatoire - 40,5 crédits

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
MCB 1180	Microbiologie et immunologie oculaires	3.0
OPM 2051	Compétences professionnelles en optométrie 2.1	1.5
OPM 2052	Compétences professionnelles en optométrie 2.2	1.5
OPM 2150	Imagerie ophtalmique	1.0
OPM 2151	Principes d'optométrie factuelle	2.0
OPM 2152	Optométrie générale	3.0
OPM 2153	Optométrie préclinique 2.1	1.0
OPM 2154	Optométrie préclinique 2.2	1.0
OPM 2159	Examen de compétence clinique en optométrie 1	0.5
OPM 2251	Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité	2.0
OPM 2252	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.1	0.5
OPM 2253	Verres ophtalmiques : lunetterie et aberrations	2.0

## Bloc 75C Propre à la 3<sup>e</sup> année

Obligatoire - 39,5 crédits

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
OPM 3051	Compétences professionnelles en optométrie 3.1	1.0
OPM 3052	Compétences professionnelles en optométrie 3.2	1.0
OPM 3150	Optométrie générale avancée	2.0
OPM 3151	Techniques diagnostiques en optométrie	1.0
OPM 3152	Techniques diagnostiques avancées en optométrie	1.0
OPM 3153	Prescription ophtalmique en optométrie	1.5
OPM 3159	Examen de compétence clinique en optométrie 2	0.5
OPM 3251	Optique ophtalmique appliquée	2.5
OPM 3252	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 3.1	0.5
OPM 3350	Optique et adaptation en lentilles cornéennes	2.0
OPM 3351	Travaux pratiques en lentilles cornéennes	1.0

Cours	Titre	CR
OPM 2254	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.2	0.5
OPM 2450	Évaluation de la vision binoculaire	2.0
OPM 2550	Pathologie oculaire : segment antérieur	3.0
OPM 2551	Usage clinique des agents oculaires diagnostiques	1.0
OPM 27501	Assistance en optométrie clinique 2.1	0.0
OPM 27502	Assistance en optométrie clinique 2.2	1.0
PHM 2952	Pharmacologie générale	2.0
SCV 2151	Sciences de la vision: Physiologie de l'œil	3.0
SCV 2152	Sciences de la vision: dioptrique oculaire	2.0
SCV 2153	Sciences de la vision: psychophysique de la vision	2.0
SCV 2451	Sciences de la vision : vision binoculaire	2.0
SCV 2452	Sciences de la vision : mouvements oculaires	2.0

Cours	Titre	CR
OPM 3352	Lentilles cornéennes de spécialité	3.0
OPM 3353	T.P. en lentilles cornéennes de spécialité	1.0
OPM 3450	Adaptations sensorielles au strabisme	2.0
OPM 3451	Déséquilibres oculomoteurs	3.0
OPM 3550	Pathologie oculaire : segment postérieur	3.0
OPM 3551	Traitement pharmacologique de maladies oculaires 1	2.0
OPM 3552	Traitement pharmacologique de maladies oculaires 2	2.0
OPM 3553	Prise en charge du glaucome en optométrie	2.0
OPM 3554	Neuro-optométrie	3.0
OPM 3650	Astreintes oculo-visuelles	2.0
OPM 3751	Stage en optométrie de 1 <sup>re</sup> ligne 3.1	0.5
OPM 3752	Stage en optométrie de 1 <sup>re</sup> ligne 3.2	1.0

## Bloc 75D Propre à la 4<sup>e</sup> année

Obligatoire - 34,5 crédits

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
OPM 4051	Compétences professionnelles en optométrie 4.1	1.0
OPM 4052	Compétences professionnelles en optométrie 4.2	0.5
OPM 4059	Examen: compétences professionnelles en optométrie	0.5
OPM 41501	Introduction à la recherche 4.1	0.0
OPM 41502	Introduction à la recherche 4.2	1.0
OPM 4151	Gestion et jurisprudence en optométrie	2.0
OPM 4152	Pratique collaborative en soins oculovisuels	2.5
OPM 4350	Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité	2.0
OPM 4450	Traitement des anomalies de la vision binoculaire	1.0
OPM 4451	Travaux pratiques en vision binoculaire	1.0

## Bloc 75E Propre à la 5<sup>e</sup> année

Obligatoire - 41 crédits

Cours	Titre	CR
OPM 5051	Compétences professionnelles en optométrie 5.1	0.5
OPM 5052	Compétences professionnelles en optométrie 5.2	0.5
OPM 5053	Compétences professionnelles en optométrie 5.3	0.5
OPM 51501	Travaux de recherche dirigés 5.1	0.0
OPM 51502	Travaux de recherche dirigés 5.2	5.0
OPM 51511	Discussions cliniques en optométrie 5.1	0.0
OPM 51512	Discussions cliniques en optométrie 5.2	2.0

Cours	Titre	CR
OPM 4550	Pathologies oculaires et maladies systémiques	3.0
OPM 4651	Basse vision et réadaptation visuelle 1	2.0
OPM 4652	Basse vision et réadaptation visuelle 2	2.0
OPM 4653	Optométrie pédiatrique	2.0
OPM 4654	Clientèles particulières en optométrie	2.0
OPM 4655	Optométrie gériatrique	2.0
OPM 4656	Électrodiagnostic des voies visuelles	1.0
OPM 4751	Stage en optométrie de 1 <sup>re</sup> ligne 4.1	3.0
OPM 4752	Stage en optométrie de 1 <sup>re</sup> ligne 4.2	3.0
OPM 4851	Stage en optométrie spécialisée 4.1	2.0

Cours	Titre	CR
OPM 5159	Examen de fin d'études en optométrie	0.5
OPM 5750	Stage externe en pratique privée	2.0
OPM 5751	Stage en optométrie de 1 <sup>re</sup> ligne 5.1	5.0
OPM 5752	Stage en optométrie de 1 <sup>re</sup> ligne 5.2	5.0
OPM 5850	Stages externes en soins oculovisuels	12.0
OPM 5851	Stage en optométrie spécialisée 5.1	4.0
OPM 5852	Stage en optométrie spécialisée 5.2	4.0

1-655-1-8 version 01 (A21)

# Programme d'actualisation de formation en optométrie

## Attestation

## Objectifs

Ce programme s'adresse aux professionnels qui ont été formés à l'étranger et à qui l'Ordre des optométristes du Québec (OOQ) a prescrit des cours théoriques, des heures de formation pratique ou des stages. L'objectif principal est de permettre à des candidats qui se sont vus reconnaître une équivalence partielle de formation par l'OOQ de compléter leur formation afin d'obtenir une équivalence complète et ainsi obtenir le droit de pratiquer l'optométrie au Québec.

Ce programme permet également à un candidat ayant complété des études de doctorat de premier cycle en optométrie d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances afin de répondre aux exigences spécifiques de l'OOQ.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- soumettre une prescription de formation valide (pas plus de 3 ans avant le dépôt de la demande d'admission) de l'Ordre des optométristes du Québec (OOQ) relative aux exigences de qualification pour l'obtention du droit de pratique au Québec
  - sur demande, se présenter à une entrevue en personne
- 

### Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum **C1** en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche *Connaissance du français* de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

---

### Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est fonction du nombre de places disponibles lesquelles sont déterminées notamment par les installations physiques d'enseignement.

---

## Critères de sélection

- Candidats pour lequel l'OOQ a demandé le Test d'évaluation des connaissances et compétences en optométrie (TECCO) (voir la rubrique **Remarques**)
  - une liste d'excellence est établie en fonction du résultat du TECCO
- Candidats ayant obtenu une Maîtrise en sciences de la vision de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal (Option intervention clinique et recherche) pas plus de 3 ans avant le dépôt de la demande d'admission.
  - Une liste d'excellence est établie en fonction de la moyenne pondérée des résultats académiques obtenus aux cours suivants : OPM 6009, OPM 6010, OPM 6038, OPM 6039, OPM 6031A, OPM 6031B et OPM 6032B.

## Remarques

### • Test d'évaluation des connaissances en optométrie (TECCO)

- Le TECCO est administré par l'OOQ ([www.ooq.org](http://www.ooq.org)). Des frais sont à prévoir.
- Le TECCO doit avoir été réussi pas plus de 3 ans avant le dépôt de la demande d'admission.
- Si le candidat choisit de repasser le TECCO, seule la dernière note est utilisée aux fins de classement.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et attester d'un cours de niveau C de Réanimation cardiorespiratoire (RCR).
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

## Structure du programme

### Programme d'actualisation de formation en optométrie 1-655-1-8 version 01 (A21)

Ce programme d'études ne comporte pas de structure précise. Le candidat reçoit de l'OOQ une prescription de formation selon son dossier.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont à option.

## Bloc 70A

Option - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis parmi les suivants et dans la banque de cours du programme de Doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en optométrie en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant, des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par le responsable du programme.

Cours	Titre	CR
MCB 1180	Microbiologie et immunologie oculaires	3.0
OPM 2164	Actualisation d'optométrie préclinique 1	0.5
OPM 3162	Actualisation d'optométrie préclinique 2	0.5
OPM 4660	Atelier préclinique en optométrie spécialisée	1.0
OPM 4761	Stage en optométrie de première ligne A1	1.0
OPM 4762	Stage en optométrie de première ligne A2	2.0
OPM 4763	Stage en optométrie de première ligne A3	3.0
OPM 4764	Stage en optométrie de première ligne A4	4.0

Cours	Titre	CR
OPM 4765	Stage en optométrie de première ligne A5	5.0
OPM 4861	Stage en optométrie spécialisée A1	1.0
OPM 4862	Stage en optométrie spécialisée A2	2.0
OPM 4863	Stage en optométrie spécialisée A3	3.0
OPM 4864	Stage en optométrie spécialisée A4	4.0
OPM 4865	Stage en optométrie spécialisée A5	5.0
OPM 4961	Stage en clinique d'optique appliquée A1	1.0
OPM 4962	Stage en clinique d'optique appliquée A2	2.0